



RÉSERVES ET RÉCLAMATIONS OU ACCIDENTS

- A rédiger par l'arbitre sous la dictée du capitaine de l'équipe plaignante.
- A confirmer par lettre dans les 24 heures en joignant le montant de la réclamation (10 F).

Signature du Capitaine
de l'équipe plaignante :

Signature du Capitaine
de l'équipe adverse :

Signature de l'arbitre :

SI VOUS N'AVEZ PAS DE LICENCE... NE JOUEZ PAS

- ... Sauf si vous pouvez :
 - signer un engagement sur l'honneur certifiant que vous possédez une licence régulièrement enregistrée
 - verser une amende de 2 F
 - fournir une pièce d'identité dont la nature et le numéro seront consignés sur cette feuille de match.
- A défaut de ces trois formalités, votre équipe sera battue par pénalité si vous participez à la rencontre.

TÉLÉPHONEZ LES RÉSULTATS le soir même de la rencontre